Communauté d'agglomération du Cotentin

Commune de
Morsalines

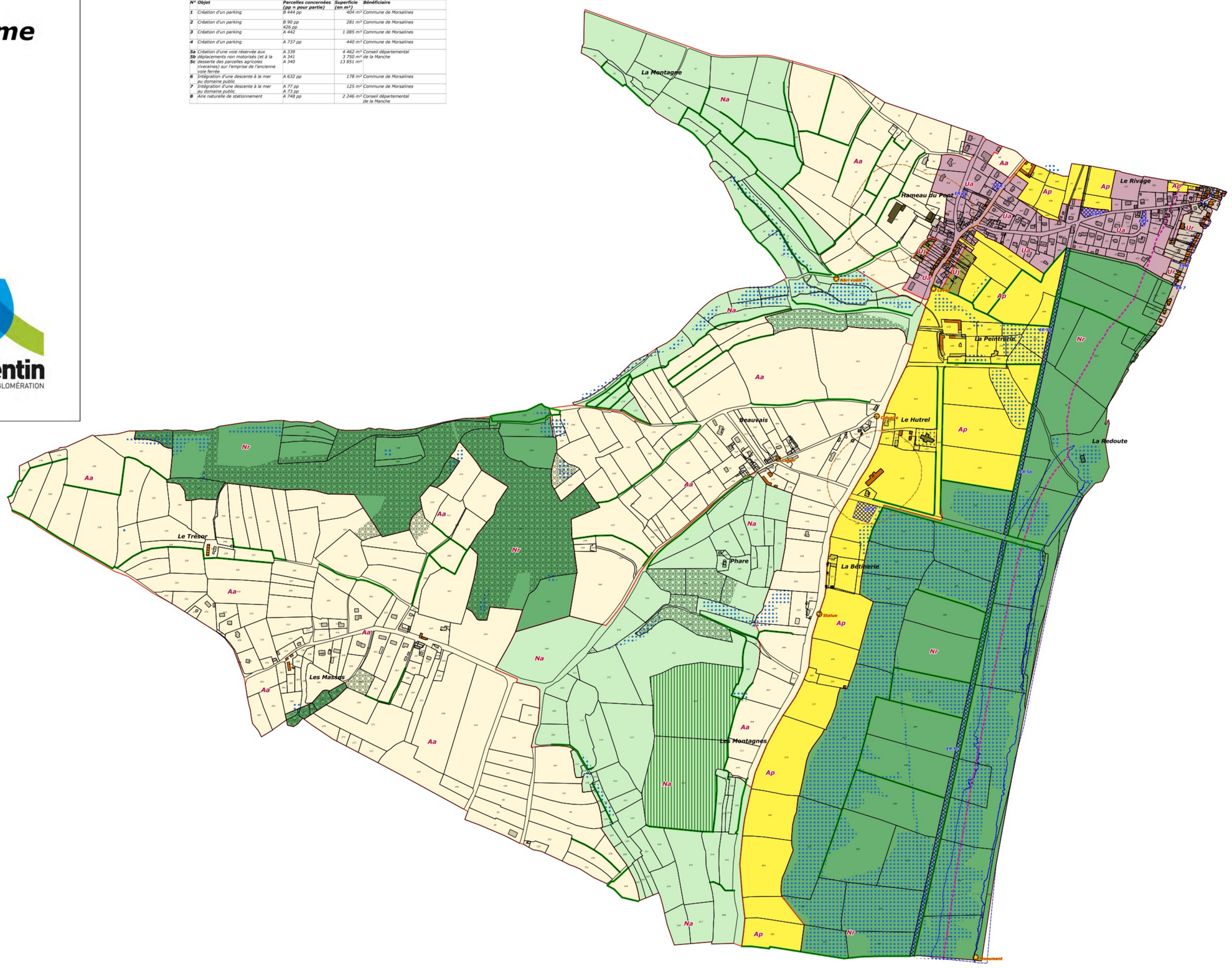
Plan local d'urbanisme

4b
Règlement graphique

Plan local d'urbanisme
- arrêté le : 21 juillet 2016
- approuvé le :
- modifié le :
- mis en compatiblité le :
- mis en révision le :
- modification simplifiée le :
- dernière mise à jour le :

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

N°	Objet	Parcelles concernées (pp = pour partie)	Superficie (en m²)	Bénéficiaire
1	Création d'un parking	B 444 pp	404 m²	Commune de Morsalines
2	Création d'un parking	B 90 pp 426 pp	281 m²	Commune de Morsalines
3	Création d'un parking	A 442	1 085 m²	Commune de Morsalines
4	Création d'un parking	A 737 pp	440 m²	Commune de Morsalines
5a 5b 5c	Création d'une voie réservée aux déplacements non motorisés (et à la desserte des parcelles agricoles riveraines) sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée	A 339 A 341 A 340	4 462 m² 3 750 m² 13 851 m²	Conseil départemental de la Manche
6	Intégration d'une descente à la mer au domaine public	A 632 pp	178 m²	Commune de Morsalines
7	Intégration d'une descente à la mer au domaine public	A 77 pp A 73 pp	125 m²	Commune de Morsalines
8	Aire naturelle de stationnement	A 748 pp	2 246 m²	Conseil départemental de la Manche



Légende

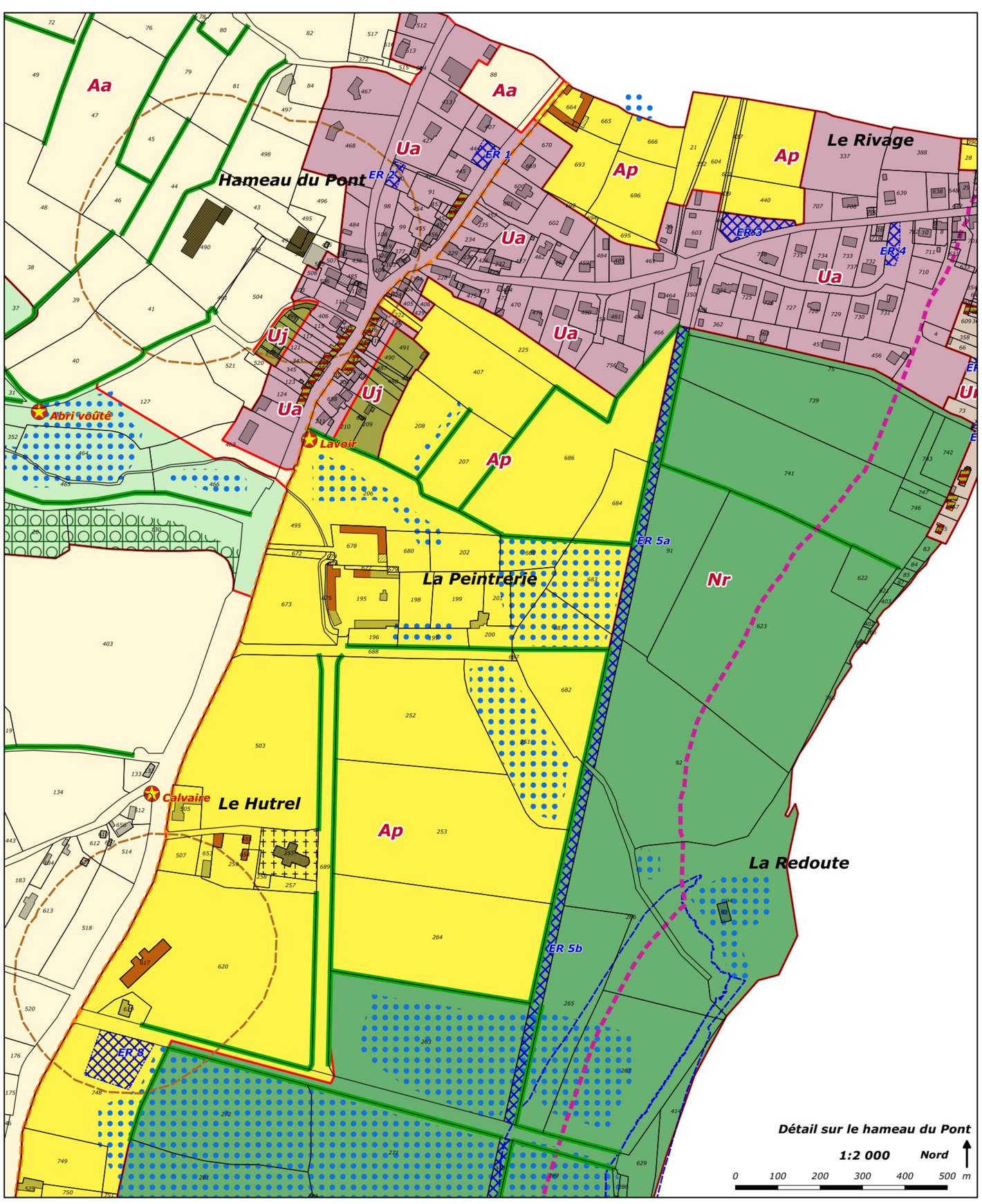
Zonage
- Ua : zone urbaine principale
- Ur : zone urbaine du Rivage
- Uj : zone de jardins
- Aa : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée
- Na : zone naturelle
- Nr : zone naturelle protégée

Prescriptions
- Bande littorale
- Limite de l'espace proche du rivage
- Ouvrage bâti à préserver
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Bâtiment remarquable à préserver
- Emplacement réservé
- Zone humide à préserver
- Espace Boisé Classé
- Boisement à préserver au titre de la Loi Paysage
- Haie à préserver

Informations complémentaires
- Bâtiment d'élevage
- Recul aux abords d'un bâtiment d'élevage
- Cimetière

Toute la commune **1:5 000** **Nord**

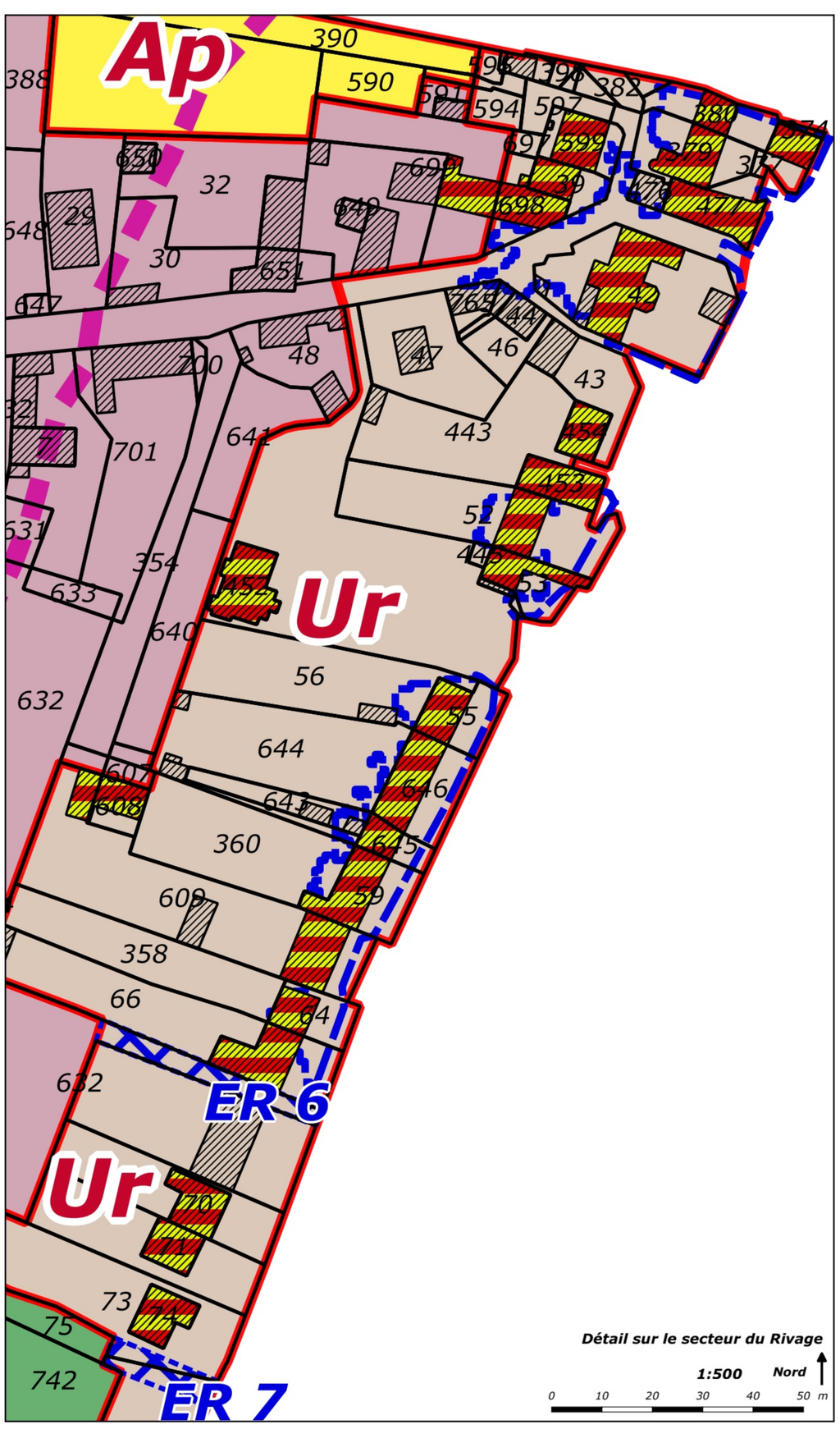
0 50 100 150 200 250 m



Détail sur le hameau du Pont

1:2 000 **Nord**

0 100 200 300 400 500 m



Détail sur le secteur du Rivage

1:500 **Nord**

0 10 20 30 40 50 m

Communauté d'agglomération du Cotentin

Commune de
Morsalines

Plan local d'urbanisme

4c
Plan des risques

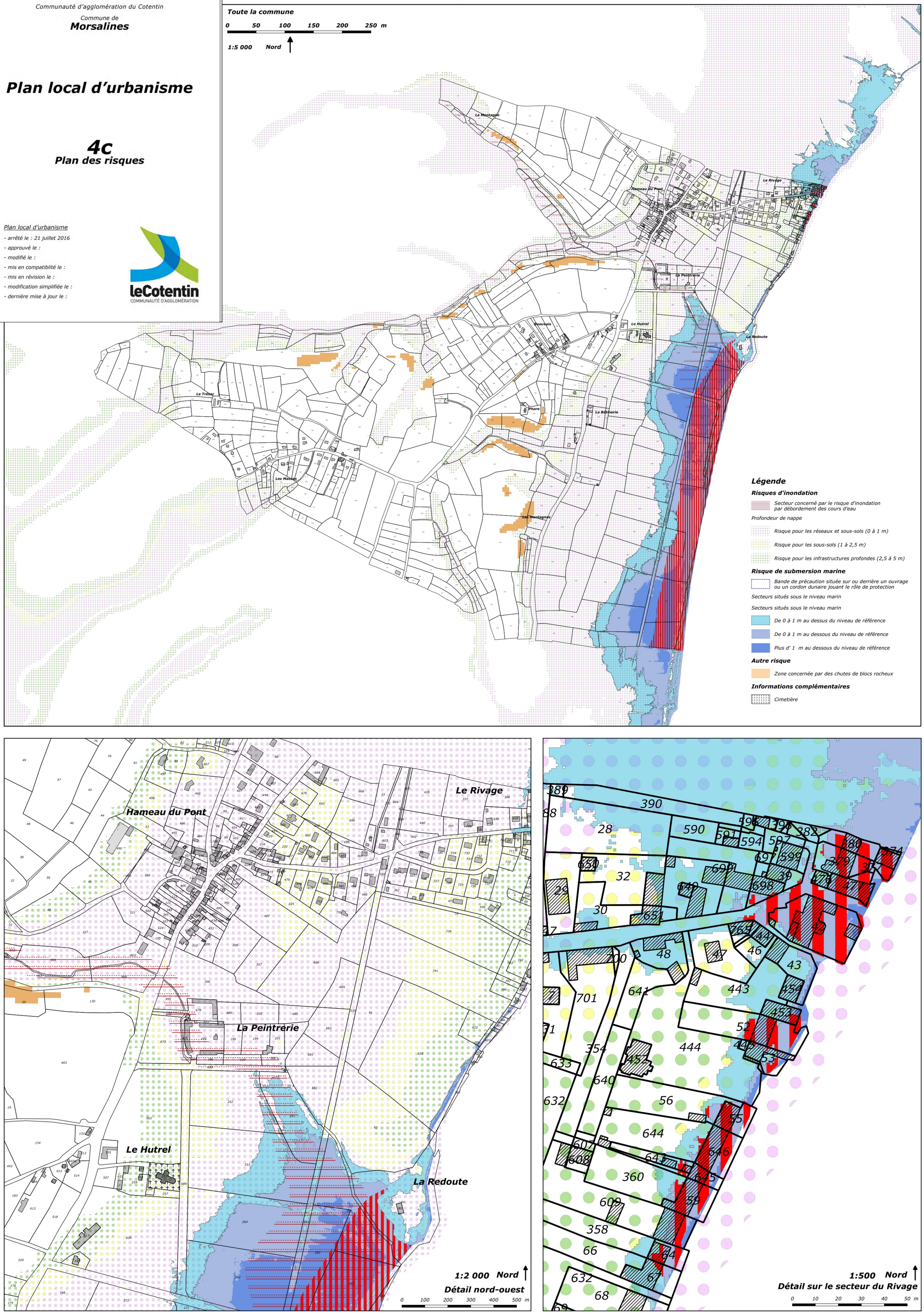
Plan local d'urbanisme
- *arrêté le : 21 juillet 2016*
- *approuvé le :*
- *modifié le :*
- *mis en compatiblité le :*
- *mis en révision le :*
- *modification simplifiée le :*
- *dernière mise à jour le :*

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Toute la commune

0 50 100 150 200 250 m

1:5 000 Nord



Communauté d'agglomération du Cotentin

Commune de
Morsalines

Plan local d'urbanisme

5c
Plan des périmètres annexes

Plan local d'urbanisme
- *arrêté le : 21 juillet 2016*
- *approuvé le :*
- *modifié le :*
- *mis en compatiblité le :*
- *mis en révision le :*
- *modification simplifiée le :*
- *dernière mise à jour le :*

leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

0 100 200 300 400 500 m

1:5 000

Nord



Légende

- *Zone d'application du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles*
- *Zone d'application du droit de préemption urbain*